



Décision et Information n° 207C0498

207C0498

FR0004180578-FS239

15 mars 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SWORD GROUP

(Eurolist)

Par courrier du 13 mars 2007, complété par un courrier du 15 mars, Monsieur Jacques Mottard a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mars 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire de la SARL Semaphore Investissements qu'il contrôle (1), les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société SWORD GROUP et détenir à titre direct et indirect 1 746 820 actions représentant 1 787 640 droits de vote, soit 19,25% du capital et 18,88% des droits de vote de la société (2), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Semaphore Investissements (1)	1 706 000	18,80	1 706 000	18,01
Monsieur Jacques Mottard	40 820	0,45	81 640	0,86
Total Jacques Mottard	1 746 820	19,25	1 787 640	18,87

En outre, la SARL Semaphore Investissements (1) a déclaré avoir franchi en baisse, à titre individuel, le 9 mars 2007, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société SWORD GROUP.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société SWORD GROUP (3).

(1) Monsieur Jacques Mottard détient 99,65% du capital et des droits de vote de la société Semaphore Investissements, le solde étant détenu par ses enfants.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 074 340 actions représentant 9 473 226 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 07-067 en date du 28 février 2007.